Euro Quotidien Octobre 2019

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (Standard & Poor's : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+[1]). L'investisseur est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Euro Quotidien Octobre 2019 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur supporte le risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé.
- **Période de commercialisation :** du 2 septembre 2019 au 15 octobre 2019. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation et comptes-titres**. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Euro Quotidien Octobre 2019 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR0013436532**

Communication à caractère publicitaire. | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

[1] Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

En quelques mots

Euro Quotidien Octobre 2019 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance du marché actions français via l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (« l'Indice »). L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
- Un objectif de gain de 0,0164 % par jour calendaire écoulé, équivalent à 6 % par année écoulée, si à une Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 98 % de son Niveau Initial.
- Un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 0,0164 % par jour calendaire écoulé, équivalent à 6 % par année écoulée, si à une Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 98 % son Niveau Initial.
- À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - Un remboursement du Capital Initial, majoré d'un gain de 60 %, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 98 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
  - Un remboursement du Capital Initial, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 98 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
  - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale. Par exemple, si l'Indice a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance **Euro Quotidien Octobre 2019**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte le risque de défaut de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 15 octobre 2019 jusqu'à la Date d'Échéance (le 29 octobre 2029) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 15 octobre 2019 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **Euro Quotidien Octobre 2019**, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.



Avantages / Inconvénients

Avantages

- Du 16 octobre 2020 inclus au 15 octobre 2029 exclu, si à une Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 98 % de son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé,** et récupère son Capital Initial[1].
- Du 16 octobre 2020 inclus au 15 octobre 2029 exclu, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un **gain de 0,0164 %[1] par jour calendaire écoulé, équivalent à 6 % par année écoulée.**
- **À l'échéance des 10 ans,** si Euro Quotidien Octobre 2019 n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 98 % de son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial et bénéficie d'un **gain final de 60 %[1], équivalent à 6 % par année écoulée**.
- **À l'échéance des 10 ans**, si Euro Quotidien Octobre 2019 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial[1]**, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

Inconvénients

- Euro Quotidien Octobre 2019 **présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 70 % de son Niveau Initial). La valorisation d'Euro Quotidien Octobre 2019 à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour du seuil de 70 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 à 10 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité au gain quotidien de 0,0164 %[1] équivalent à 6 % par année écoulée.** L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **L'Indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi**. Il est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. **Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire.**

Profil de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. Le titre de créance **Euro Quotidien Octobre 2019** est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital :** en cas de sortie en cours de vie, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent :** le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice.
- **Risque lié aux marchés de taux :** le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- **Risque de contrepartie :** l'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre totalement illiquide.

[1] *Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.*

Mécanisme de remboursement

Le Niveau Initial est déterminé par le cours de clôture de l'Indice le 15 octobre 2019.

Un remboursement automatique anticipé possible dès la 1re année

Du 16 octobre 2020 inclus au 15 octobre 2029 exclu, si à une Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 98 % de son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

Le Capital Initial
+
Un gain de 0,0164 % par jour calendaire écoulé (soit 6 % par année écoulée)
(soit un TRA brut(1) maximum de 5,74 %(3))
(soit un TRA net(2) maximum de 4,68 %(3))

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé Euro Quotidien Octobre 2019 s'arrête ; sinon le produit continue jusqu'à l'échéance.

Remboursement à l'échéance

À la Date d'Observation Finale, le 15 octobre 2029, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

Cas favorable

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 98 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 29 octobre 2029 :

Le Capital Initial
+
Un gain final de 60 %, équivalent à 6 % par année écoulée
(soit un TRA brut(1) de 4,79 %)
(soit un TRA net(2) de 3,74 %)

Cas médian

Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 98 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70 %, l'investisseur reçoit le 29 octobre 2029 :

Le Capital Initial
(soit un TRA brut(1) compris entre 0 %)
(soit un TRA net(2) compris entre -1,00 %)

Cas défavorable

Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 29 octobre 2029 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative de l'Indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

(1) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

(2) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

(3) Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 0,0164 % à la 1re Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 10e jour ouvré suivant le 16 octobre 2020).

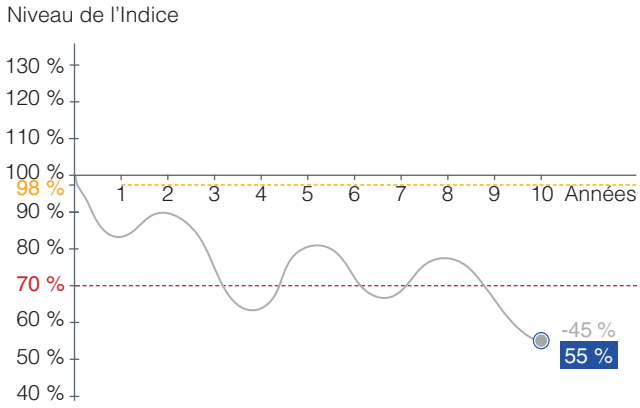
*L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Quotidienne) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Quotidienne, l'Indice est en baisse par rapport à 98 % de son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Euro Quotidien Octobre 2019** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Quotidienne.*

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

Évolution de l'indice CAC® Large 60 EWER
Niveau de remboursement du titre de créance
Performance finale de l'Indice
Seuil d'activation du mécanisme de remboursement (98 %)
Seuil de perte en capital à l'échéance (70 %)
Plafonnement du gain
Gain

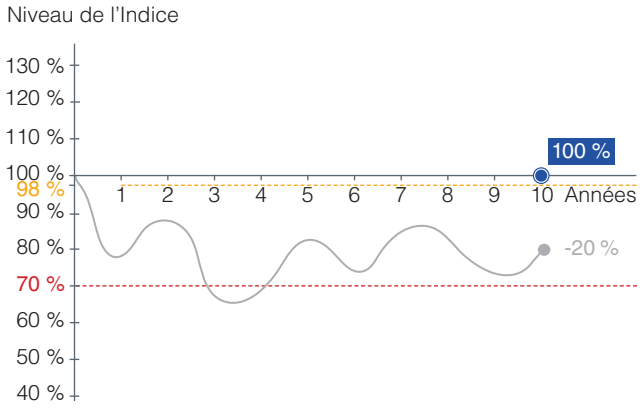
Scénario défavorable : Baisse de l'Indice à l'échéance (supérieure à 30 %)



- À chaque Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est inférieur à 98 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 55 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 45 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 55 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice, soit une perte de 45 %.

Remboursement final : 55 % du Capital Initial
TRA brut(1) : -5,78 % (identique à celui de l'Indice)
TRA net(2) : -6,72 %

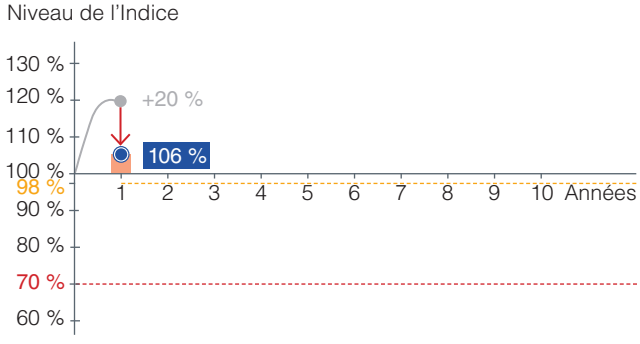
Scénario médian : Baisse de l'Indice à l'échéance (inférieure à 30 %)



- À chaque Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est inférieur à 98 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 80 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 20 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial
TRA brut(1) : 0,00 % (contre -2,20 % pour l'Indice)
TRA net(2) : -1,00 %

Scénario favorable : Forte hausse de l'Indice dès la 1re année (Plafonnement du gain)



- À la 1re Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 6 % au titre des jours calendaires écoulés depuis la Date d'Observation Initiale. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain) ; il est remboursé à 106 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.

Remboursement final : 106 % du Capital Initial
TRA brut(1) : 5,74 % (contre 19,08 % pour l'Indice)
TRA net(2) : 4,68 %

(1) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

(2) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

*Information importante : la valorisation d'**Euro Quotidien Octobre 2019** en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Quotidienne, si le niveau de l'Indice est proche de 98 % de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 70 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.*

L'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return

L'indice CAC® Large 60 EWER est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,73 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site www.euronext.com/fr/products/indices/FR0012663334-XPAR, ainsi que différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index ; code ISIN : FR0012663334).

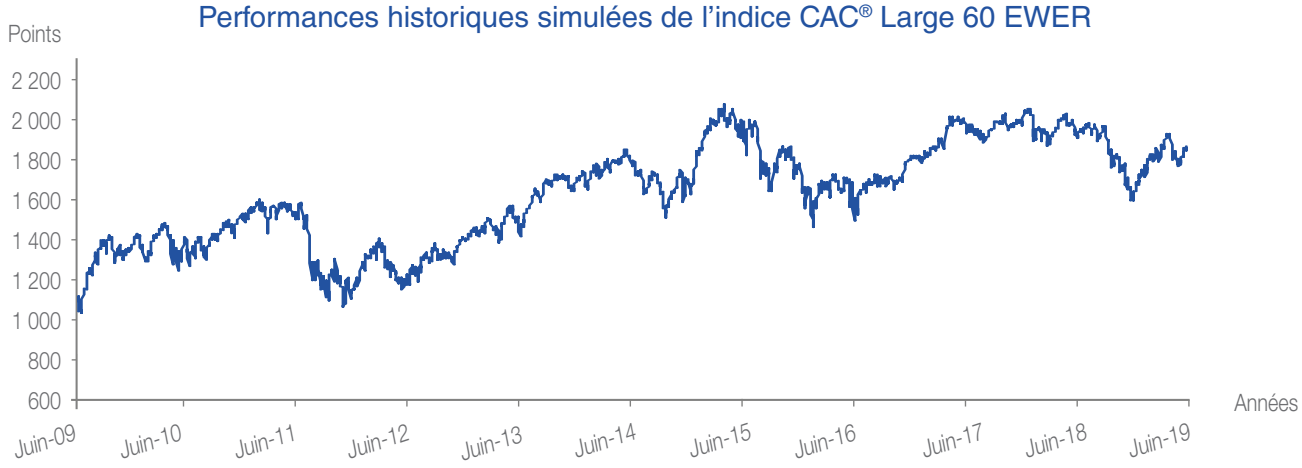
Évolution de l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Performances historiques simulées de l'indice CAC® Large 60 EWER



Source : Bloomberg, du 30 juin 2009 au 28 juin 2019

Valeurs présentes dans l'indice CAC 40®

- ACCOR
- AIR LIQUIDE
- AIRBUS GROUP
- ARCELORMITTAL
- ATOS
- AXA
- BNP PARIBAS
- BOUYGUES
- CAP GEMINI
- CARREFOUR
- CIE DE SAINT-GOBAIN
- CRÉDIT AGRICOLE
- DANONE
- DASSAULT
- ENGIE
- ESSILOR INTL
- HERMES INTL
- KERING
- LEGRAND
- L'ORÉAL
- LVMH
- MICHELIN
- ORANGE
- PERNOD-RICARD
- PSA GROUPE
- PUBLICIS GROUPE
- RENAULT
- SAFRAN
- SANOFI
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- SODEXO
- STMICROELECTRONICS
- TECHNIP FMC
- THALES
- TOTAL
- UNIBAIL-RODAMCO
- VEOLIA ENVIRONNEMENT
- VINCI
- VIVENDI

Valeurs présentes dans l'indice CAC Next 20®

- AIR FRANCE KLM
- ALSTOM
- ARKEMA
- BUREAU VERITAS
- EDENRED
- EDF
- EIFFAGE
- FAURECIA
- GECINA
- GETLINK
- INGENICO GROUP
- KLEPIERRE
- NATIXIS
- SCOR
- SES
- SOLVAY
- SUEZ
- TELEPERFORMANCE
- UBISOFT
- VALEO

Source : Bloomberg, dernier rebalancement au 21/06/2019

Caractéristiques principales

Code ISIN	FR0013436532
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2019 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 19-262.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (S&P : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+ au 18 juillet 2019). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Période de commercialisation	Du 2 septembre 2019 (09H00 CET) au 15 octobre 2019 (17H00 CET)
Devise	Euro (€)
Sous-jacent	CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (ticker Bloomberg : CLEWE Index ; ISIN : FR0012663334)
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Commission de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1,00 % TTC du nominal des instruments financiers effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Date d'Émission	2 septembre 2019
Date d'Observation Initiale	15 octobre 2019
Dates d'Observation Quotidienne	Chaque Jour de Bourse compris entre le 16 octobre 2020 (inclus) et le 15 octobre 2029 (exclu).
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 10e jour ouvré suivant la Date d'Observation Quotidienne.
Date d'Observation Finale	15 octobre 2029
Date d'Échéance	29 octobre 2029
Niveau Initial	Cours de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Thomson Reuters sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du Sous-Jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les Obligations dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00 % au cours de vente.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres.

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'émetteur en accord avec Astoria Finance, le distributeur qui commercialise directement ou via des sous-distributeurs, le produit Euro Quotidien Octobre 2019. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Euro Quotidien Octobre 2019 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Euro Quotidien Octobre 2019 est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2019 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 19-262 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 29 août 2019 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis S.A. est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis S.A. est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis S.A. est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.



Natixis
Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 5 044 925 571,20 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524

© Shutterstock.com